

2012/4208 - Gestion du Parc de Stationnement Saint Antoine - Demande d'autorisation de LPA - Délégataire du service public- pour la création d'une société dédiée (Direction des Assemblées) (BMO du 16/01/2012, p. 0112)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit simplement d'une délibération qui a trait à une autorisation à donner à LPA pour créer une société dédiée pour l'exploitation et l'administration du parking Saint-Antoine.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, je sens que vous allez dire que je suis grognon...

(Rires.)

... et pourtant je ne crois pas du tout que ce soit, ni dans ma mentalité, ni dans mon état d'esprit du moment, surtout en ce début d'année, qui sera une belle année pour nous tous, et surtout pour moi !

(Rires.)

Nous nous sommes déjà prononcés favorablement en faveur de ce parking et nous n'avons pas changé d'avis sur le principe. Mais je souhaite profiter de ce dossier pour revenir sur une donnée essentielle pour la réussite de ce projet.

Je veux parler de la sortie du parking.

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

Ce n'est pas négligeable, quand on voit le prix de cet investissement et lorsque l'on voit que le délégataire avait retenu deux propositions : l'une avec un parking de 800 places réparties sous le quai Saint-Antoine et sous la place d'Albon et une deuxième proposition, toujours avec 800 places de parking, mais uniquement sous le quai et dont les rampes d'accès et de sorties étaient également sur le quai.

Le Grand Lyon a choisi la deuxième solution, tout en exigeant une sortie sur la place d'Albon. Et c'est justement cette option qui pose, à notre sens, deux problèmes majeurs :

- Le premier, on y revient, c'est la dimension patrimoniale de la place d'Albon. Cette place, en plus de sa qualité architecturale intrinsèque, se situe sur un axe historique identifié, qui va de Saint-Pothin au Temple du Change, en passant par le Lycée Ampère, Saint-Nizier et bien sûr, cette place d'Albon.

Ce serait un comble de venir défigurer cet axe, dans le cadre même de l'opération d'embellissement de ce secteur !

- Le deuxième problème, très pratique celui-ci, je vous le concède volontiers, concerne l'aménagement de cette sortie. Compte tenu de la configuration du site, la sortie du parking sur Albon nécessite de plonger à 6 ou 7 mètres de profondeur et de faire un véritable slalom entre les deux collecteurs qui sont en souterrain.

Je n'évoquerai même pas les coûts supplémentaires et resterai sur un point strictement pratique de cette solution. La sortie du parking va déboucher à la perpendiculaire du quai, avec une capacité de stockage d'une seule voiture sur un sol plat, les suivantes étant contraintes de stationner dans la pente, lorsque le feu sera rouge, car feu il y aura forcément pour réguler l'accès au quai.

Nous ne reviendrons pas sur les déboires du parking des Célestins en son temps, mais sachons tirer les leçons des faux-pas du parking des Célestins et choisissons la bonne solution.

Il n'y a pas de solution idéale. Mais, placer la sortie du parking dans le fil naturel de la circulation, sur le quai Saint-Antoine, paraissait être la solution de bon sens, la plus fonctionnelle, la plus économique et la moins traumatisante pour le quartier. Cette hypothèse n'empêchait pourtant pas de faire cohabiter tous les usages et modes de circulation nécessaires. Pourquoi ne l'avez-vous pas retenue ? Pour vous en rendre compte, il vous aurait suffit de consulter l'avis des élus des 1^{er} et 2^e arrondissements. Chose que vous n'avez évidemment fait à aucun moment et nous le regrettons.

Nous voterons ce dossier, tout en espérant que l'avis officiel de l'Architecte des Bâtiments de France ira dans le sens de la protection du patrimoine de ce secteur et d'une meilleure fonctionnalité de ce parking et qu'il vous obligera à faire le changement que je viens de vous demander.

Je profite également de l'occasion, pour évoquer très rapidement les aménagements de surface. Où en est la réflexion ? Si ces aménagements de surface ne sont pas prévus dans ce mandat, ils sont d'ores et déjà d'actualité, notamment au travers du choix du positionnement des entrées et sortie du futur parking. Et les élus des 1^{er} et 2^e arrondissements doivent pouvoir apporter leur expertise de terrain à cette réflexion. Je vous remercie.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, en complément de l'intervention de M. Broliquier et pour le 2^e arrondissement, je voudrais à l'occasion de cette demande d'autorisation de création d'une société dédiée par Lyon Parc Auto, pour la construction puis la gestion du futur parking Saint-Antoine, revenir sur ma demande récurrente auprès de M. le Premier Adjoint, d'avoir des informations sur les réaménagements de surface accompagnant la réalisation de cet ouvrage.

En commission, Monsieur Touraine, vous m'avez invitée à me tourner vers le Grand Lyon ce que j'ai fait sans attendre. Et j'ai été quelque

peu surprise par la modicité de l'information. Jugez-en par vous-même : je n'ai pu obtenir qu'un seul plan.

(*Mme d'Anglejan montre un plan.*)

M. LE MAIRE : Il n'est pas mal !

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Vous comprendrez aisément que cela ne peut me satisfaire !

Je n'ai pas d'a priori, mais vous comprendrez qu'il soit compliqué d'apprécier le bien fondé d'un projet qui, pour l'instant, n'est que virtuel pour les habitants de ce quartier, et c'est à eux que je pense.

J'attends donc avec impatience que vous mobilisiez les services du Grand Lyon pour nous communiquer des éléments plus précis à la fois sur le parking et les réaménagements de surface qui en découleront. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame le Maire du 1^{er} arrondissement ! Monsieur Buna !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, simplement pour éviter toute confusion, il n'y a pas eu de concertation entre les élus du 1^{er} et ceux du 2^e et j'aimerais que M. Broliquier parle au nom des élus du 2^e, ce serait bien. Pour ce qui est du 1^{er} arrondissement, nous n'avons pas de remarques particulières concernant ce projet et la concertation qu'il y a pu y avoir. Je ne me sens pas engagée par les propos de M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : Alors, c'est sur le territoire du 2^e et ils ont concerté avec les élus du 1^{er}. C'est trop fort !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur Broliquier, vous parlez au nom des élus du 1^{er} et du second arrondissement. Je ne me sens pas concernée par vos propos. Je tenais simplement à le préciser.

(Protestations de M. Broliquier.)

M. BUNA Gilles, Adjoint : D'abord, il n'était pas possible de concerter, puisqu'il y avait un appel d'offres et par définition, ce ne sont pas les élus, c'est la Commission d'Appel d'Offres ou le comité constitué qui peut intervenir. On ne peut pas concerter ...

M. BROLIQUIER Denis : Pour le cahier des charges, si !

M. BUNA Gilles : ... on ne peut pas concerter pendant la Commission d'Appel d'Offres.

Ceci dit, je partage avec vous un certain nombre de craintes. Il y avait exclusion dans le cahier des charges, des variantes. C'est un premier problème.

Le deuxième problème, effectivement, il y a eu deux solutions qui ont été proposées par Lyon Parc Auto et une par son adversaire malheureux. Je crois qu'il faut attendre l'avis de l'ABF. C'est important et si l'ABF se prononce pour l'option qui a été choisie par Lyon Parc Auto, il faudra qu'on retravaille, et il me semble qu'il y a de nombreux paramètres qu'il faut prendre en compte sur cet espace.

L'essentiel, je suis d'accord avec vous, c'est de ne pas massacer disons un axe qui est quand même invalorisé, de Saint Jean jusqu'au passage Ménestrier. En même temps, le problème se pose pour arriver à faire des entrées et des sorties de parking qui soient quasiment invisibles. C'est le cas pour l'Hôtel Dieu, c'est le cas pour cet espace. On connaît de nombreux autres espaces qui ont été défigurés, un architecte qui participe au projet de l'Hôtel Dieu, m'a dit « on sait faire des parkings dont les entrées et les sorties qui sont intégrables, mais quand même un peu visibles, parce que si on ne les voit pas, personne ne les fréquente ».

M. LE MAIRE : Je crois que le dernier constat est juste. On pourra faire tout ce que l'on veut. Un parking, c'est un parking. Soit on n'en veut pas, soit il y a des entrées et des sorties. Soit on va essayer de faire que les entrées, vous connaissez le plan de circulation, on aille les chercher par Vaise en remontant les quais, parce qu'on y accède pas, c'était un des problèmes. Certains proposaient qu'on aille faire le tour pour revenir une fois la place d'Albon piétonnisée, etc... , c'est-à-dire qu'on était obligé d'aller faire quasiment le tour de la ville pour trouver l'entrée du parking. Il m'a semblé que ce n'était pas la meilleure solution et qu'on allait essayer quand même de trouver des solutions qui permettent que le parking ne soit pas simplement là pour le fun mais qu'il soit utilisé, parce que ça commence à devenir une de nos grandes spécialités, que d'avoir des parkings vides un peu partout. Ca, ils sont cachés, mais ils sont tellement bien cachés que personne ne les trouve. Donc, on va essayer de faire, qu'on les voit un peu, pour celles et ceux qui ne sont pas des spécialistes depuis quatre générations de la Ville de Lyon, parce que c'est aussi à eux qu'ils sont destinés.

Voilà, donc on essaiera de prendre en compte vos remarques. Consignez les toutes et on regardera cela avec beaucoup d'attention.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)